MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

DEMANDE DE DEVIS
AGENCE MCA-MOROCCO

Rabat, le 16 septembre 2022

Fourniture de 15 postes de travail aux chefs projets et développeurs de la DSI du DEN, ordinateurs et accessoires spécifiques

N°DD/SH/MCA-M/ES-72/COMPACT

Madame/Monsieur,

Millennium Challenge Corporation (MCC), une agence du Gouvernement américain, a signé un deuxième Compact d'une valeur de 450 millions de dollars en faveur du Gouvernement du Maroc, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain d'une valeur équivalente à 15% au moins de l'apport américain.

L'Agence MCA-Morocco est l'entité chargée par le Gouvernement marocain de coordonner et d'exécuter le Programme du Compact. Désignée comme Entité Responsable, cette agence établit et signe les contrats et a la responsabilité de garantir la mise en œuvre adéquate du Programme.

La présente demande de devis s'inscrit dans le cadre des efforts conjoints déployés pour l'extension des équipements du datacenter principal et la mise en place d'un datacenter de backup du Département de l'Éducation Nationale.

L'Agence MCA-Morocco, vous invite à soumettre une proposition de prix pour la **fourniture de 15 postes de travail aux chefs projets et développeurs de la DSI du DEN, ordinateurs et accessoires spécifiques** au niveau de la DSI-MEN de Rabat, conformément aux spécifications définies dans le tableau du bordereau des prix ci-après :

N° Art	Quantité	QTE	Prix unitaire en MAD HTVA	TOTAL en MAD HTVA
1	**Ordinateurs portables professionnels** -Processeur : Intel Core i7 (vPro) ; -RAM : 16GB minimum (idéalement 32 Go) ; -Disque dur : 512 GB min – flash ; -Écran : 14" FHD, Non-Touch, Anti-Glare, IPS, 250nits ; -Windows 10 PRO 64bit. -Wi-Fi 6, Bluetooth, port RJ45, USB, HDMI, …; -Caméra intégrée ; -Clavier français gravé en Arabe.	15		
2	**Stations d'accueil pour PC professionnels** Compatibles avec les PC portables fournis, avec câbles, port USB-C multifonction, port HDMI port USB-A 3, Port Gigabit Ethernet RJ45, Display port…	15		
3	**Écrans de bureau professionnels** 24 pouces (24'') compatibles avec les PC portables et les stations d'accueil fournis avec les câbles nécessaires	15		

4	**Claviers professionnels AZERTY** Français gravé en Arabe avec câbles USB	15		
5	**Souris** Sans fil multi périphérique	15		
6	**Mallettes professionnelles** Bonne qualité et compatibles avec les PC portables fournis	8		
7	**Sacs à dos professionnels** Bonne qualité et compatibles avec les PC portables fournis	7		
Montant Total en MAD HTVA				

1-Documents à fournir dans l'offre :

Vous êtes invités à soumettre un devis signé et cacheté indiquant les références de chaque article ainsi que les fiches techniques de ces articles /produits listés dans le bordereau à l'annexe A de cette demande de devis via le lien Dropbox en dessous.

Votre devis devra être détaillé pour permettre à l'Agence MCA-Morocco de vérifier la conformité avec les besoins exprimés.

En plus du devis, votre offre doit comprendre les documents techniques suivants :

1. Les prospectus de l'ensemble des articles, conformément aux spécifications techniques détaillées au niveau de **l'Article 2** de **l'Annexe B** de la présente demande de devis ;
2. Le bordereau technique ;
3. Les Brochures, Photos et Descriptions du matériel proposé ;

Votre devis devra se conformer aux conditions suivantes :

Devise	**Dirham Marocain ou Dollars Américain**
Date de livraison requise	**Trois (3) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service**
Garantie commerciale du fournisseur	**Douze (12) mois à partir de la date de la réception provisoire.**
Garantie du constructeur	**Trente-six (36) mois à partir de la date de la réception provisoire.**

Période de validité de votre devis	**90 jours**
Devis à soumettre via :	**Voie électronique via le lien Dropbox suivant : https://www.dropbox.com/request/2Jf2hqU6UN2qOUNrBQpi**

Dans le cas où votre devis est sélectionné, suite à la procédure d'évaluation, et avant la signature du Bon de Commande, vous seriez demandé à fournir les documents suivants :

- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur (Modèle 9) ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.
- Une attestation de RIB bancaire indiquant le code SWIFT ;

2. Conditions de livraison et de réception :

Le matériel sera livré et réceptionné comme suit :

a. Réception provisoire après livraison et installation de tout le matériel.

b. Réception définitive après expiration du délai de la garantie de douze (12) mois à partir de la date de réception provisoire.

Le suivi de l'exécution et la réception du marché qui sera issu du présent bon de commandes seront conjointement faits par l'agence MCA-Morocco et le ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports représenté par la Direction du Système d'Information (DSI) selon les modalités suivantes :

- La direction du projet Éducation Secondaire au sein de l'agence MCA-Morocco est responsable de suivi du déploiement et l'établissement des procès-verbaux (PV) des réceptions provisoire et définitive ;
- La DSI du MENPS est responsable d'accompagner et faciliter le déploiement des prestations objet du bon de commandes et de l'établissement de l'attestation de réception du matériel.

Le comité de réception, qui se chargera des tests et d'acceptation des équipements, sera constitué par :

- Des représentants de MCA-Morocco ;

- Des représentants de la DSI ;
- Des représentants du prestataire.

La fourniture, l'installation et la mise en marche des différents équipements ainsi que la réalisation des différents services demandés par la présente consultation doivent être exécutés dans un délai ne dépassant pas **trois (3) mois** à compter de la date de l'ordre de démarrage de la prestation.

Si le délai d'exécution de la prestation est épuisé, une pénalité par jour calendaire de retard égale à deux virgule cinq millième (2,5 ‰) sera retenue du montant total du présent Bon de Commande. Lorsque le plafond des pénalités excédent 10% du montant global du Bon de Commande, l'Agence MCA-Morocco est en droit de le résilier après une mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des autres mesures coercitives prévues par la présente consultation.

3. Garantie :

Le Fournisseur déclare et garantit que les biens sont neufs, d'origine constructeur, qu'ils n'ont jamais été utilisés et qu'il intègre toutes les améliorations récentes en termes de conception et de matériaux.

Pour le matériel qui sera livré dans le cadre du marché résultant de la présente demande de devis, il est exigé une garantie matérialisée par une attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison.

Les attestations de garantie Constructeur doivent être au nom du MENPS pour tout le matériel livré. La garantie Constructeur est de **trente-six (36) mois**.

La période de garantie fournisseur est de **douze (12) mois** ; elle sera appliquée à compter de la date de la réception provisoire du matériel.

Toutefois, ce délai sera prolongé au cas où certaines défaillances sont constatées sur le matériel au moment de la réception définitive.

4. Attribution des offres :

Les offres devront répondre aux critères suivants :

a) Critères de conformité administrative : (voir point **1. Documents à fournir dans l'offre** de cette demande de devis).
b) Critères de conformité avec les besoins exprimés (description et spécifications/conditions) dans le bordereau à **l'Annexe A** en plus **de l'Annexe B** de cette demande de devis.
c) Critère financier : Le marché sera attribué à l'offre la moins-disante (**Hors TVA**) pour l'ensemble des articles parmi les soumissions ayant satisfait à l'ensemble des critères de conformité.

N.B : Les variantes ne seront pas autorisées et ne seront pas considérées durant l'évaluation, le cas échéant

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

5. Conditions de paiement :

Le paiement sera effectué selon le tableau ci-dessous**,** dans les trente (30) jours à compter de la date de réception par l'Agence MCA-Morocco d'une facture finale valide et correcte libellée au nom de l'« Agence MCA-Morocco » et d'un « procès-verbal de réception» dûment signé par l'Agence MCA-Morocco.

Livraison	Pourcentage
Après réception provisoire de l'ensemble des articles	**90%**
A la réception définitive (12 mois après la date de réception provisoire)	**10%** [1]

6. Date limite de soumission des offres :

Votre devis doit être soumis au **plus tard le 23 septembre 2022 avant 23h00mn** via le lien Dropbox suivant : https://www.dropbox.com/request/2Jf2hqU6UN2qOUNrBQpi

En vous priant d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Mme. Malika LAASRI

Directrice générale
Agence MCA-Morocco

[1] Cette retenue peut être libérée contre une caution bancaire

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

ANNEXE A - Bordereau des prix

N°Art.	Désignation	Unité	Prix unitaire en DH en HTVA	Prix Total en DH en HTVA
1	**Ordinateurs portables professionnels**	15		
2	**Stations d'accueil pour PC professionnels**	15		
3	**Écrans de bureau professionnels**	15		
4	**Claviers professionnels AZERTY**	15		
5	**Souris sans fil multi périphérique**	15		
6	**Mallettes professionnelles**	8		
7	**Sacs à dos professionnels**	7		
Montant total en DH et HTVA				
Délai de livraison proposé				

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

ANNEXE B – Spécifications techniques

Projet : « Éducation Secondaire »
Sous-composante : « Système d'Information - MASSAR »

Fourniture de 15 postes de travail aux chefs projets et développeurs de la DSI du DEN, ordinateurs et accessoires spécifiques

Septembre 2022

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

Liste des Abréviations

MCC : Millennium Challenge Corporation.

MCA-Morocco : Millennium Challenge Account Morocco.

SI-MASSAR : Système d'Information MASSAR.

DSI : Direction du Système d'Information.

MENPS : Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et du Sport.

DEN : Département de de l'Éducation Nationale.

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

Introduction

Le Millennium Challenge Corporation - MCC et le Gouvernement du Royaume du Maroc ont signé un deuxième programme de coopération (Compact II) le 30 novembre 2015, d'un budget de 450 millions de dollars US (« Financement MCC »), auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement du Maroc de 15% au minimum, destiné à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Maroc.

L'Agence MCA-Morocco est l'entité chargée par le Gouvernement marocain de coordonner et d'exécuter le Programme du Compact. Désignée comme « Entité Responsable », cette agence établit et signe les contrats et a la responsabilité de garantir la mise en œuvre adéquate du Programme.

Ce Compact comprend:

- Projet « Éducation et formation pour l'employabilité » qui a pour objectif d'améliorer l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration de la qualité, de la pertinence et de l'accès équitable à l'éducation secondaire et à la formation professionnelle et ce, afin de mieux répondre aux besoins du secteur privé ;
- Projet « Productivité du foncier » qui vise à accroître la productivité du foncier et de l'investissement privé.

Dotée d'un budget de **111,4 M USD**, l'activité « Éducation Secondaire » est l'une des trois activités du projet « Éducation et Formation pour l'Employabilité » qui s'inscrit dans le cadre du programme du Compact II. Cette activité est conçue principalement afin d'accroître l'employabilité des jeunes marocains en améliorant la qualité et la pertinence des apprentissages ainsi que l'équité d'accès à l'enseignement secondaire (collégial et qualifiant). Elle est composée de trois sous activités:

- **Mise en place d'un modèle Intégré d'amélioration des établissements de l'enseignement secondaire baptisé modèle « lycée ATTAHADI » :** qui met l'accent en particulier sur le projet d'établissement intégré (PEI) ; la contractualisation des performances ; l'appui intégré en matière de gestion, de pédagogie et d'infrastructures et le renforcement des capacités tout en veillant au respect de l'approche participative et de l'approche genre et inclusion sociale (GIS) ;
- **Renforcement du système d'information Massar et de l'évaluation des acquis des élèves** ;
- **Développement d'une nouvelle approche d'entretien et de maintenance des infrastructures et des équipements scolaires.**

Les actions d'appui prévues dans le cadre de l'activité Éducation secondaire, en particulier la composante modèle « lycée ATTAHADI », seront déployées dans **90 collèges et lycées**, répartis sur trois régions du Royaume **Tanger-Tétouan-Al Hoceima**, **Fès-Meknès** et **Marrakech-Safi**.

Contexte et objectifs de la sous-composante « Système d'Information MASSAR »

Le système d'information MASSAR, tel qu'il a été développé par le MENFPESRS depuis près de

5-6 ans, permet l'automatisation de la gestion de la scolarité pour permettre aux acteurs des différents paliers du système éducatif (central, régional, provincial et local) d'assurer la gestion administrative et scolaire du dispositif éducatif. Il est caractérisé par une architecture évolutive (Web Based) avec une base de données centrale.

La sous-composante « SI-MASSAR » de l'activité Éducation Secondaire est conçue, de manière globale, dans la perspective d'appuyer le MENFPESRS à faire évoluer ce système d'information pour qu'il soit réellement intégré et mieux déployé sur les différents paliers (central, régional, provincial et local) et ce, pour une gestion efficace de l'éducation. Cette sous-composante vise également à optimiser et à améliorer le système, sur le plan fonctionnel, technique et de gouvernance, pour qu'il puisse accompagner la mise en œuvre des autres composantes et sous-composantes de l'activité éducation secondaire.

À l'effet de définir de manière détaillée, et concertée avec le ministère concerné, le contenu de la sous-composante, MCA-Morocco a signé un contrat d'assistance technique avec un consultant individuel le 23 novembre 2016. Ladite assistance technique a permis d'identifier les besoins d'amélioration et d'évolution du système et à proposer, par conséquent, un design et un budget détaillés ainsi qu'un plan quinquennal pour la mise en œuvre de cette sous-composante.

Article 1 : Objet de la présente consultation

La prestation objet du présent bon de commandes s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour le renforcement du système d'information du DEN.

Plus précisément, elle vise la fourniture de 15 postes de travail, ordinateurs et accessoires spécifiques, aux chefs des projets et aux développeurs de la DSI du DEN.

La prestation objet du présent bon de commandes consiste à acquérir les éléments suivants :

- Ordinateurs portables professionnels ;
- Stations d'accueil pour PC professionnels ;
- Écrans de bureau professionnels ;
- Claviers et Souris ;
- Mallettes et Sac à dos professionnels.

Article 2 : Spécifications techniques et fonctionnelles

Les articles objet du présent bon de commandes et dont les spécifications techniques sont détaillées ci-après devraient être de la même marque et avec une garantie « constructeur » de trente-six (36) mois.

Le prestataire est amené à préparer et imprimer, en concertation avec MCA-Morocco et la DSI-MEN, les étiquettes d'inventaire de tous les articles objet du présent bon de commandes. À la suite de la validation et de l'impression des étiquettes d'inventaire, le prestataire procédera à l'étiquetage du matériel.

Les étiquettes devraient être imprimées sur un papier autocollant plastifié de bonne qualité avec un fond blanc et d'une dimension de 4 cm x 8 cm. Des dimensions plus petites pour des équipements particuliers peuvent être envisagées.

1. Ordinateurs portables professionnels

Fourniture de quinze (15) PC portables avec les caractéristiques techniques minimales suivantes :

- Processeur : Intel Core i7 (vPro) ;
- RAM : 16GB minimum (idéalement 32 Go) ;
- Disque dur : 512 GB min – flash ;
- Écran : 14" FHD, Non-Touch, Anti-Glare, IPS, 250nits ;
- Windows 10 PRO 64bit ;
- Wi-Fi 6, Bluetooth, port RJ45, USB, HDMI, …;
- Caméra intégrée ;
- Clavier français gravé en Arabe.

2. Stations d'accueil pour PC professionnels

Fourniture de quinze (15) stations d'accueil pour PC professionnels compatibles avec les PC portables fournis, avec câbles, port USB-C multifonction, port HDMI port USB-A 3, Port Gigabit Ethernet RJ45, Display port…

3. Écrans de bureau professionnels

Fourniture de quinze (15) écrans professionnels de 24 pouces (24'') compatibles avec les PC portables et les stations d'accueil fournis avec les câbles nécessaires

4. Claviers et Souris

Fourniture de quinze (15) claviers professionnels AZERTY français gravé en Arabe avec câbles USB et quinze (15) souris sans fil multi périphérique.

5. Mallettes et Sac à dos professionnels.

Fourniture de huit (8) mallettes professionnelles et sept (7) sacs à dos professionnels de bonne qualité et compatibles avec les PC portables fournis.

Article 3 : Durée, lieu et mode de paiement de la prestation

A- Durée d'exécution de la prestation

La fourniture et le test du matériel objet du présent bon de commandes doivent être exécutés dans un délai ne dépassant pas trois (3) mois calendaires à compter de la date de l'ordre de démarrage de la prestation.

B- Lieu de la prestation

Les équipements objet de ce bon de commandes seront livrés et installés au niveau des locaux de la Direction du Système d'Information du ministère en charge de l'Éducation Nationale sis à 9, avenue Ibnou Rochd, Haut Agdal, Rabat.

C- Mode de paiement de la prestation

Le paiement se fera par décompte après l'achèvement de la livraison et de l'étiquetage de tout le matériel objet du présent bon de commande et à la suite de la signature de l'attestation de réception définitive par les entités concernées.

Article 4 : Garanties de la prestation

Pour le matériel qui sera livré dans le cadre du présent bon de commande, il est exigé :

- Une garantie Fournisseur de douze (12) mois, matérialisée par une attestation remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison.
- Une garantie « Constructeur » au nom du MENPS de trente-six (36) mois pour tout le matériel.

Toutefois, ces délais seront prolongés au cas où certaines défaillances sont constatées sur le matériel au moment de la réception définitive.

Article 5 : Portée de la garantie & Continuité de service et support technique

a) Portée de la garantie

Durant la période précitée à l'article « Délai de Garantie » du présent TDR, la garantie inclut :

- La réparation aux frais du fournisseur (en site et hors site) en pièces et main d'œuvre ;
- Le déplacement sur site à ses frais pour la réparation ou la récupération et/ou le dépôt de l'équipement défaillant, ainsi que les frais de transport ;
- Toutes les dépenses, de quelque nature que ce soit, afférentes à la maintenance pour assurer la mise en marche des équipements objet du présent marché ;
- La garantie contre tout vice de fabrication et/ou vice caché de chaque équipement livré ;
- La garantie contre tout non-fonctionnement dû à la configuration du matériel ou du logiciel ;
- Le remplacement des équipements livrés en cas de non-conformité entre la configuration retenue dans l'offre et celle livrée par le fournisseur, ou en cas de panne de mise en service, excepté le cas des attaques virales ;
- Pour la maintenance curative, le prestataire devra intervenir après chaque réception de la demande d'intervention, via une hotline/téléphone, en prenant en compte les délais suivants :

Niveau de criticité du problème nécessitant une intervention	Délais d'intervention
Problème bloquant : impact critique sur le fonctionnement entrainant un dysfonctionnement majeur.	• Le prestataire doit rappeler le responsable de la DSI concerné dans une (1) heure à compter de l'heure de la notification du problème. • Le prestataire doit intervenir dans un délai ne dépassant pas les deux (2) heures à compter de l'heure de la notification du problème.
Problème majeur : impact significatif sur le fonctionnement entrainant un dysfonctionnement gênant.	• Le prestataire doit rappeler le responsable de la DSI concerné dans un délai ne dépassant pas les quatre (4) heures à compter de l'heure de la notification du problème. • Le prestataire doit intervenir dans un délai ne dépassant pas les huit (8) heures à compter de l'heure de la notification du problème.
Problème mineur : Aucun impact sur l'activité. Le problème n'entraine aucun dysfonctionnement gênant.	• Le prestataire doit rappeler le responsable de la DSI concerné dans un délai ne dépassant pas les six (6) heures à compter de l'heure de la notification du problème. • Le prestataire doit intervenir dans un délai ne dépassant pas les vingt-quatre (24) heures à compter de l'heure de la notification du problème.

- En cas de panne d'un matériel ou logiciel, le prestataire devra réparer la panne dans un délai de deux (2) jours ouvrables à compter de l'heure de la notification du problème ;
- En cas où un matériel est déclaré défectueux, le prestataire devra livrer le matériel correspondant de la même marque et le même modèle que l'équipement original, et ce dans de quatorze (14) jours ouvrables à compter de l'heure de la notification du problème.

b) Continuité de service et support technique

Le fournisseur doit avoir une présence physique au Maroc de son service technique de maintenance. Le fournisseur s'engage à assurer, durant la période de garantie, la continuité de service et le support technique.

Ce support technique consiste notamment à :

- Mettre en place une hotline (téléphonique) et un helpdesk (via application web) pour recueillir les réclamations et résoudre les pannes :

  - Cette hotline et cet helpdesk seront opérationnels tous les jours ouvrables du lundi au samedi, de 08H30 à 18H30 et accessibles via un numéro qui doit être fonctionnel et inchangeable durant toute la période de la garantie ;
  - Les réclamations seront initiées par les responsables de la DSI ;
- Orienter les appels vers les services compétents pour résoudre les pannes réclamées dans les meilleurs délais et conditions ;
- Suivre la résolution des pannes et assurer la traçabilité de leur résolution.

Article 6 : Comité de réception et de validation

Le suivi de l'exécution et la réception du marché qui sera issu du présent bon de commandes seront conjointement faits par l'agence MCA-Morocco et le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et du Sport représenté par la Direction du Système d'Information (DSI) et l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation de Marrakech Safi (AREF-MS) selon les modalités suivantes :

- La direction du projet Éducation Secondaire au sein de l'agence MCA-Morocco est responsable de suivi du déploiement et l'établissement des procès-verbaux (PV) des réceptions provisoire et définitive ;
- La DSI du MENPS est responsable d'accompagner et faciliter le déploiement des prestations objet du bon de commandes et de l'établissement de l'attestation de réception du matériel.

Le comité de réception, qui se chargera des tests et d'acceptation des équipements, sera constitué par :

- Des représentants de MCA-Morocco ;
- Des représentants de la DSI ;
- Des représentants du prestataire.

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT **MOROCCO**

وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

ANNEXES

Annexe -1- : Attestation de Réception du Matériel

ATTESTATION DE RÉCEPTION DU MATÉRIEL

À la suite de l'examen du matériel objet du bon de commandes N° **MCA-M/ES-72/Compact**, correspondant à la *« Fourniture de 15 postes de travail aux chefs projets et développeurs de la DSI du DEN, ordinateurs et accessoires spécifiques »*, conclu entre MCA-Morocco et …….. le …….2022, effectué par le comité de réception conjoint désigné pour cette fin **le ……..** au niveau des locaux de la Direction du Système d'Information du Ministère de l'Éducation Nationale sis à 9, avenue Ibnou Rochd, Haut Agdal à Rabat.

Je soussigné :

- **Nom et Prénom :** ……..;
- **Qualité :** …….. ;

Atteste la **réception provisoire** de ladite prestation en date du ……..

Fait à Rabat, le : ……

Signature

P.J :

- PV de de réception provisoire signé par le comité de réception conjoint désigné ;
- Liste du matériel livré et installé avec les numéros d'inventaire.

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT **MOROCCO**

وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

Annexe -2- : PV de réception provisoire du matériel

PV DE RÉCEPTION PROVISOIRE

Nous soussignés, membres du comité conjoint de réception de la prestation relative à la f*ourniture de 15 postes de travail aux chefs projets et développeurs de la DSI du DEN, ordinateurs et accessoires spécifiques »* dans le cadre du projet Éducation Secondaire du COMPACT II, et objet du bon de commandes N° **MCA-M/ES-72/Compact**, conclu entre MCA-Morocco et …….. le …… 2022, attestons par la présente qu'un examen du matériel objet dudit bon de commandes a été effectué **le …… 2022** au niveau des locaux de la Direction du Système d'Information du ministère de l'Éducation Nationale sis à 9, avenue Ibnou Rochd, Haut Agdal à Rabat.

Ainsi, nous confirmons la **réception provisoire** de la prestation susmentionnée.

Fait à Rabat, le : ……

Signatures :

Nom complet et fonction	Organisation	Signature

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT **MOROCCO**

وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

Annexe -3- : Liste du matériel livré et installé avec les numéros d'inventaire

Article	Désignation et descriptif	Quantité	Conformité (C / NC)	N° de série	N° d'inventaire

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT **MOROCCO**

وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

Annexe -4- : Modèle de retenue de garantie

Modèle de Garantie Bancaire de retenue de garantie

[La banque, à la demande du Fournisseur, doit remplir le formulaire conformément aux instructions indiquées]

Agence ou succursale de la banque : **[insérer le nom et l'adresse du Garant en toutes lettres]**

Bénéficiaire : **Agence MCA-Morocco**
Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education-Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad, Bâtiment MCA-Morocco 4ème étage, Rabat- Maroc

Date : **[Insérer la date d'émission]**

GARANTIE DE RETENUE DE GARANTIE N° : **[insérer le numéro de retenue de garantie]**

Nous avons été informés que **[insérer le nom du Fournisseur en toutes lettres]** (ci-après le « Fournisseur ») a conclu le Contrat n° **[référence du contrat]** en date du **[insérer le jour et le mois]**, **[insérer l'année]** avec **l'Agence MCA-Morocco** (dénommée ci-après « le Bénéficiaire »), pour l'Acquisition, Livraison ……. (ci-après le « Contrat »).

En outre, nous reconnaissons que, aux termes du Contrat, une retenue de garantie est exigée.

À la demande du Fournisseur, nous nous engageons irrévocablement à verser au Bénéficiaire tous montants ne dépassant pas un total de **[insérer le(s) montant(s) en chiffres et en toutes lettres]**, à réception de la première demande écrite du Bénéficiaire accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le Fournisseur a manqué à ses obligations au titre du Contrat, sans difficulté ni discussion, ni que vous ayez à prouver ou à démontrer le bienfondé de votre demande ou du montant demandé.

La Garantie expire au plus tard le **[insérer jour] [insérer mois] [insérer année] [remarque : la date d'expiration est vingt- huit (28) jours après la date de la réception définitive, sur présentation du Certificat de Réception définitive émis par l'Agence MCA-Morocco]**, et toute demande de paiement au titre de cette Garantie devra nous parvenir, à cette agence/à cette succursale, à la date d'expiration au plus tard.

[**La Banque Émettrice doit supprimer les mentions inutiles**] Nous confirmons que [nous sommes une institution financière légalement autorisée à fournir cette garantie au Maroc] **[OU]** [nous sommes une institution financière située à l'extérieur du Maroc mais avons une institution financière correspondante située au Maroc qui assurera l'applicabilité de cette garantie. Le nom de notre banque correspondante et nos coordonnées sont les suivants : **[fournir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique]].**

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT **MOROCCO**
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

La présente Garantie est soumise aux règles de droit en vigueur au Maroc.

Pour la Banque	Pour le Fournisseur
Signature En qualité de : Date :	Signature En qualité de : Date :

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT **MOROCCO**

وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

ANNEXE C

Conditions générales du Bon de commande :

1. PRIX. Tous les prix sont fermes et non révisables, sauf accord préalable à l'écrit.
2. FRAIS SUPPLEMENTAIRES. Aucun frais d'aucune sorte ne sera autorisé sauf accord spécifique de MCA-Morocco à l'écrit.
3. MODIFICATIONS. Aucune modification de ce Bon de commande n'engagera MCA-Morocco, sauf si la modification est convenue par l'intermédiaire d'un avis de modification formel du Bon de commande de la part de MCA-Morocco.
4. GARANTIE
Le Fournisseur fournit une garantie Fabricant pour une période d'au moins 12 mois garantissant que, les marchandises sont exemptes de défauts de conception, de matériel et de fabrication et fonctionnent conformément aux spécifications. MCA-Morocco doit aviser le Fournisseur de tout manquement aux garanties précédentes et le Fournisseur, à ses frais, réparera ou remplacera au plus vite ces produits défectueux.
5. ACCORD ET MODIFICATION. Ce Bon de commande constitue l'intégralité de l'accord entre les parties, et aucune obligation non écrite dans l'accord leur est obligatoire. Aucune modification de l'une quelconque des dispositions ne sera obligatoire, sauf en cas d'accord au préalable écrit et signé par MCA-Morocco et contre-signé par le fournisseur.
6. SOUS-TRAITANCE. Le Fournisseur ne doit pas sous-traiter ni déléguer les performances demandées en vertu du présent Bon de commande sans le consentement écrit préalable de MCA-Morocco.
7. FORCE MAJEURE. Aucune partie ne sera réputée avoir manqué à ses obligations au titre du présent accord dans l'hypothèse où le retard dans l'exécution de celles-ci résulteraient de la survenance d'un cas de force majeure tel que défini par le Dahir des Obligations et des Contrats.
La Partie qui subit un cas de force majeure en notifiera l'autre partie sans délai en précisant la nature dudit cas de force majeure et l'impact qu'il peut avoir dans l'accomplissement de tout ou partie de ses obligations.
Les parties conviennent que les dates de livraison seront reportées d'une durée égale au délai effectif du cas de force majeure qui pourrait survenir à compter de la date de la signature du présent accord.
Dans le cas où le cas de force majeure perdurerait au-delà de février 2023, le présent accord pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans que la résiliation donne lieu à une pénalité ou indemnité de part et d'autre.
8. LIVRAISON. Sauf dans les cas prévus ci-après, la livraison doit être faite conformément au délai indiqué dans le présent bon de commande. Si le Fournisseur a des raisons de croire que les livraisons ne seront pas effectuées comme demandé dans le bon de commande de MCA-Morocco, le Fournisseur doit fournir un avis écrit indiquant la cause et la période de ce retard prévu. En tout état de cause, si le retard de livraison dépasse 1 mois, MCA-Morocco se réserve le droit d'annuler la commande si la livraison n'est pas effectuée comme indiqué.
8.1 PENALITE DE RETARD SUR LA LIVRAISON : : Si le délai de livraison n'est pas respecté, une pénalité par jour ouvrable de retard égale à un millième (1‰) du montant total HTVA du présent bon de commande, sera retenue jusqu'à hauteur de 10% du montant total HTVA.
Une fois ce maximum atteint, MCA-Morocco pourra choisir de résilier le présent bon de commande

9. RÉSILIATION PAR CONVENANCE. MCA-Morocco peut résilier ce contrat par un avis écrit en tout ou en partie, lorsqu'il est dans l'intérêt de MCA-Morocco de le faire. Si ce contrat est ainsi résilié, le Fournisseur et MCA-Morocco peuvent convenir du montant à payer au Fournisseur en raison de cette résiliation **(non applicable).**

10. DÉFAUT. MCA-Morocco peut, par avis écrit, résilier tout ou partie du présent contrat :

- Si le Fournisseur omet de livrer des marchandises ou d'effectuer des services dans le délai spécifié où
- Si le Fournisseur omet d'effectuer toute autre exigence du présent bon de commande et ne remédie pas à ce défaut dans les dix (10) jours suivant la réception de l'avis de MCA-Morocco, précisant cette défaillance.

11. RESPONSABILITÉ POUR BLESSURES. Le Fournisseur doit indemniser MCA-Morocco contre toute responsabilité pour toute lésion corporelle et dommages matériels causés par les biens ou services effectués par le Fournisseur.

12. AUCUNE DEROGATION. Le non-respect par MCA-Morocco de l'une des dispositions ne renonce ni à ces dispositions ni au droit de MCA-Morocco de faire respecter toutes ces dispositions **(non applicable).**

13. LOI APPLICABLE ET FORUM. Cette commande doit être interprétée conformément à la loi et sera régie par la loi du Maroc.

14. CONFORMITE AVEC LA LOI. Le droit applicable est le Droit du Royaume du Maroc.

15. FACTURATION. Le Fournisseur présentera après la livraison et acceptation sa facture accompagnée du procès-verbal de réception dûment signé par l'Agence MCA-Morocco pour un paiement de 100% du montant du marché.

16. PAIEMENT. MCA-Morocco doit effectuer le paiement au fournisseur à compter de la réception, en bon état, de tous les biens et services spécifiés dans le bon de commande et de la facture complète.

17. REPARATIONS. Si l'un des biens est trouvé d'être défectueux, dans un délai raisonnable, après la livraison à MCA-Morocco, MCA-Morocco aura le droit de rejeter et de renvoyer ces biens à la charge du fournisseur et d'en déduire le coût de sa facture **(non applicable).**